

Demande de bourse pour le transport

Nous vous remercions de prendre en compte **la date limite d'inscription du 15 septembre 2010.**

A envoyer à

HTAPFrance – Thomas DIF
7 rue d'AIRE
62500 SAINT-OMER

Commissions de bourse pour le transport

Conscients du coût représenté par le transport pour la participation à un tel congrès, nous avons prévu d'aider financièrement les personnes qui en feront la demande.

L'attribution des bourses sera conditionnée au nombre de demandes dans la limite d'un budget prévu à cet effet et dépendra de la situation de chacun. Il faudra pour cela remplir ce dossier renseignant vos ressources et vos charges.

Dates des commissions de bourse

La commission aura lieu le 15 de chaque mois entre mai et septembre, sauf en août. Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée.

Vos coordonnées

Nom : Prénom :

N° et rue :

Code postal : Ville :

Tél : E-mail :

Adhérent à l'association : Oui - Non

Carte d'invalidité : Oui - Non

Nombre de participants :

Coût du voyage

<u>Frais de déplacement</u>		Montants
Train		
Voiture	Nombre km	
Transport en commun, Taxi, Navette		
Péages		
TOTAL :		

Remboursement

La bourse est attribuée en fonction de trois critères : les revenus du foyer fiscal, le nombre de personnes à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu du congrès.

- Vos ressources s'élèvent à
(Les ressources prises en compte sont celles qui figurent à la ligne "revenu brut global" ou "déficit brut global" de l'avis fiscal 2008).
- Nombre de personnes à charge
- Nombre de km entre votre habitation et le congrès
- Avez-vous des charges particulières

Ces informations resteront confidentielles et ne seront pas utilisées dans un autre cadre que pour l'attribution de cette bourse.

Nous avons besoin de vos justificatifs pour vous rembourser. Si vous ne pouvez avancer vos frais de déplacement la commission peut décider de vous verser un acompte, contactez-nous.